

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021 COMPTE RENDU

Ce compte-rendu est consultable sur le site internet territoiresvendomois.fr.
rubrique : communauté d'agglomération/conseil communautaire/comptes-rendus

Destinataires :	Transmission aux conseillers communautaires le 13/12/21 Transmission aux 65 mairies de Territoires vendômois pour affichage le 13/12/21 Affichage siège social (Hôtel de ville et de communauté) et publication le 13/12/21
Membres présents ou représentés :	Béatrice ARRUGA (Donne procuration à Laurent BRILLARD), Sam BA, Bruno BARBIER, Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Stéphanie BIGOT, Bernard BONHOMME, Sylvie BONNET (Donne procuration à Alia HAMMOUDI), Philippe BOUCHET (Donne procuration à Yann TRIMARDEAU), Lydie BOULAY, Maryvonne BOULAY, Philippe BRAEM, Jérôme BREDON, Laurent BRILLARD, Pascal BRINDEAU, Patrick BRIONNE (Donne procuration à Thierry BENOIST), Patrick CALLU, Mickaël CASROUGE, Floriane CASSAUD (Donne procuration à Minthy MABIALA-BOUSSI), Marwane CHABBI (Donne procuration à Philippe CHAMBRIER), Philippe CHAMBRIER, Véronique CHAMPDAVOINE, Christophe CHAPUIS (Donne procuration à Jean-Luc NEXON), Ingrid CHARTIER-MALÉCOT, Michel CHARTRAIN, Régis CHEVALLIER, Marie-José CINTRAT, Jean-Paul CLAMENS, Philippe COLART, David CORBEAU, Sylvain CORBEAU, Michèle CORVAISIER, Sylvie DEUX, Reyhan DOGAN (Donne procuration à Jean-Claude MERCIER), Yves DOLBEAU, Sophie DOUAUD, Bruno DUPRÉ, Chantal FEDELE, Thierry FLEURY, Claire FOUCHER-MAUPETIT, Thierry FOURMONT, Jacky FOUSSARD, Benoît GARDRAT, Annette GARNIER, Jean-Claude GAUTHIER, Laurent GAUTHIER, Jean-Claude GERBAUD, Claude GÉROLA (Donne procuration à Magali MARTY-ROYER), Erick GOUGÉ, Claire GRANGER (Donne procuration à Guillaume HENRION), Stéphane GUÉRIN, Clara GUIMARD (Donne procuration à Michèle CORVAISIER), Christian HABOLD, Alia HAMMOUDI, Nicolas HASLÉ, Guillaume HENRION, Aimé HOUDEBERT, Mickaël HUARD, Anne-Marie HUBERT, Patrick HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Didier LALLIER, Gilles LEGUEREAU, Olivier LEROY, Christian LOISEAU, Minthy MABIALA-BOUSSI, Agnès MACGILLIVRAY (Donne procuration à Benoît GARDRAT), Christophe MARION (Donne procuration à Véronique CHAMPDAVOINE), Magali MARTY-ROYER, Jean-Claude MERCIER, Philippe MERCIER, Yolande MORALI, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Sylvie NORQUET, Albert PIGOREAU (Donne procuration à Nicolas HASLÉ), Joël PRENANT, Yves ROLLAND, Benoit ROUSSELET (Donne procuration à Marie-Christine SAUVÉ), Loïc SAILLARD, Marie-Christine SAUVÉ, Thierry SIFANTUS, Francis SIMON, Gilles SOURIAU, Alain SOUVRAIN, Arnaud TAFILET, Patrick TAFILET (Donne procuration à Arnaud TAFILET), Jean-Paul TAPIA, Christine TOREAU, Sandrine TRICOT (Donne procuration à Cécilia NAUCHE), Yann TRIMARDEAU, Jeanine VAILLANT, Alain VÉRITÉ (Donne procuration à Claire FOUCHER-MAUPETIT), Pierre-Alain VIOLET
Membres arrivés au cours de l'assemblée :	Clara GUIMARD (à 20:24, Délibération 8), Agnès MACGILLIVRAY (à 19:01, Délibération 3), Christophe MARION (à 19:01, Délibération 3), Philippe POUDRAI (à 19:01, Délibération 3)
Membres partis au cours de l'assemblée :	Yves DOLBEAU (à 20:11, Délibération 7), Bruno DUPRÉ (à 20:33, Délibération 12, Donne procuration à Sam BA), Jean-Claude GAUTHIER (à 20:24, Délibération 8), Patrick HUGUET (à 20:49, Délibération 18), Yolande MORALI (à 20:41, Délibération 14, Donne procuration à Christian LOISEAU)
Liste des absents et non suppléés :	Michel DENIAU, Joël HEUZÉ, Caroline LEMAÎTRE, Serge LEPAGE, Jean-Claude SÉGUINEAU
Secrétaires de séance :	Gilles SOURIAU et Philippe COLART
Objet :	Compte-rendu du conseil de communauté
Date de réunion :	Lundi 15 novembre 2021 à 18 h 30, au Théâtre du Minotaure, 8 rue César de Vendôme à Vendôme

En application de l'article 8 de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021, les dispositions dérogatoires pour les collectivités territoriales pendant l'état d'urgence sanitaire ont pris fin le 30 septembre 2021. Ainsi, depuis le 1^{er} octobre 2021, les réunions communautaires doivent se tenir selon les règles de droit commun :

- le quorum à la majorité absolue ;
- un élu ne peut disposer que d'un seul pouvoir.

Afin d'assurer la tenue de cette séance dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, les modalités suivantes ont été mises en place :

- respect des règles de distanciation physique ;
- port du masque obligatoire pendant toute la séance y compris pendant les prises de parole ;
- lavage des mains à l'entrée de la salle avec une solution hydroalcoolique.

1. **ASSEMBLEES : Composition du conseil communautaire – Actualisation au 15 novembre 2021**

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- prend acte que Yvan Jaret, conseiller communautaire suppléant de la commune d'Épuisay peut être appelé le cas échéant à siéger, avec voix délibérative, en cas d'empêchement du conseiller titulaire, dès lors que ce dernier en a avisé le Président ;
- prend acte de la composition actualisée au 15 novembre 2021 du conseil communautaire de Territoires vendômois.

Le conseil communautaire est désormais ainsi composé :

Communes (65)	Conseillers communautaires titulaires (100)	Conseillers communautaires suppléants (60)
Ambloy	Lydie Boulay	Jacky Girault
Areines	Nicole Jeantheau	Jean-Jacques Loubère
Artins	Patrick Huguet	Corentin Lemoine
Authon	Marie-José Cintrat	Dominique Oury (Madame)
Azé	Maryvonne Boulay	Louis Delgado
Bonneveau	Mickaël Huard	Sonia Grasteau
Cellé	Jean-Claude Gerbaud	Noëlla Legrand
Coulommiers-la-Tour	Alain Souvrain	Virginie Renou
Crucheray	Bruno Barbier	Jérôme Gaultier
Danzé	Thierry Sifantus	Patricia Ruban Stoerkerl
Épuisay	Michel Deniau	Yvan Jaret
Faye	Annette Garnier	Philippe Buttieu
Fontaine-les-Coteaux	Philippe Braem	Nathalie Ploux
Fortan	Mickaël Casrouge	François Chéroute
Gombergean	Sylvie Deux	Rashidi Mouzdalifa
Houssay	Cécilia Nauche	Pascal Chevais
Huisseau-en-Beauce	Chantal Fedele	Jean-Marc Veaux
La Ville-aux-Clercs	Bruno Dupré	Séverine Lemarié
Lancé	Yann Trimardeau	Christophe Nivault
Lavardin	Thierry Fleury	Brigitte Rillié
Les Essarts	Gilles Souriau	Vincent Hasni
Les Hayes	Sylvain Corbeau	Daniel Bioré
Les Roches-L'Evêque	Philippe Colart	Patrick Proust
Lunay	Michel Chartrain	Brigitte Harang
Marcilly-en-Beauce	Marie-Christine Sauvé	Yves Capelle
Mazangé	Patrick Brionne	Evelyne Viros
Meslay	Jacky Foussard	Alain Halajko
Montoire-sur-le-Loir	Arnaud Tafilet	
Montoire-sur-le-Loir	Sophie Douaud	
Montoire-sur-le-Loir	Patrick Tafilet	
Montoire-sur-le-Loir	Ingrid Chartier-Malécot	
Montoire-sur-le-Loir	Guillaume Henrion	
Montrouveau	Yves Dolbeau	André Denuilly
Naveil	Magali Marty-Royer	
Naveil	Claude Gérola	
Naveil	Philippe Poudrai	

Communes (65)	Conseillers communautaires titulaires (100)	Conseillers communautaires suppléants (60)
Nourray	Dominique Dhuy (Monsieur)	Francis SIMON
Périgny	Jean-François Loiseau	Jean-Paul Clamens
Pray	Erick Gougé	Philippe Lefèvre
Prunay-Cassereau	Eric Bardet	Christian Habeld
Rahart	Caroline Lemaître	Karine Maury
Rocé	Régis Chevallier	Alan Mercier
Saint-Amand-Longpré	Serge Lepage	Sandrine Hertz
Saint-Arnoult	Laurent GAUTHIER	Patrice Bataille
Saint-Firmin-des-Prés	Benoit Rousselet	Sylvie Ruelle
Saint-Gourgon	Christine Toreau	Pascal Lépissier
Saint-Jacques-des-Guérets	Loïc Saillard	Eric Rochereau
Saint-Martin-des-Bois	David Corbeau	Patrice Dauffy
Saint-Ouen	Christophe MARION	
Saint-Ouen	Véronique Champdavoine	
Saint-Ouen	Jérôme Bredon	
Saint-Ouen	Jeanine Vaillant	
Saint-Rimay	Yves Rolland	Daniel Huger
Sainte-Anne	Laure Antheaume	Pierre-Alain Violet
Sasnières	Claire Granger	Patricia Mangeot
Savigny-sur-Braye	Joël Prenant	
Savigny-sur-Braye	Stéphanie Bigot	
Savigny-sur-Braye	Jean-Claude Séguineau	
Selommes	Claire Foucher-Maupetit	Philippe Bellanger
Sougé	Bernard Bonhomme	Valérie Blanquet
Ternay	Joël Heuzé	Régis Mannechez
Thoré-la-Rochette	Thierry Benoist	Jérôme Bougelot
Tourailles	Michel Randuineau	Didier Lallier
Trôo	Jean-Luc Nexon	Alain Deniau
Vallée-de-Ronsard	Philippe Mercier	Nicole Goyard
Vendôme	Laurent Brillard	
Vendôme	Michèle Corvaisier	
Vendôme	Pascal Brindeau	
Vendôme	Minthy Mabilia-Boussi	
Vendôme	Benoît Gardrat	
Vendôme	Clara Guimard	
Vendôme	Nicolas Haslé	
Vendôme	Béatrice Arruga	
Vendôme	Marwane Chabbi	
Vendôme	Philippe Chambrier	
Vendôme	Agnès MacGillivray	
Vendôme	Sam Ba	
Vendôme	Alia Hammoudi	
Vendôme	Jean-Claude Mercier	
Vendôme	Floriane Cassaud	
Vendôme	Christian Loiseau	
Vendôme	Sylvie Bonnet	
Vendôme	Thierry Fourmont	
Vendôme	Yolande Morali	
Vendôme	Reyhan Dogan	
Vendôme	Christophe Chapuis	
Vendôme	Caroline Besnard	
Vendôme	Patrick Callu	
Vendôme	Sandrine Tricot	
Vendôme	Jean-Paul Tapia	
Villavard	Aimé Houdebert	Monique Bonnefois

Communes (65)	Conseillers communautaires titulaires (100)	Conseillers communautaires suppléants (60)
Villechauve	Alain Lajoux	Stéphane Guérin
Villedieu-le-Château	Alain Vérité	Anita Moulut
Villemardy	Gilles Leguereau	Gérard DAVID
Villeporcher	Philippe Bouchet	Denis Proust
Villerable	Jean-Claude GAUTHIER	Arnaud Conan
Villeromain	François Cochet	Olivier Leroy
Villetrun	Anne-Marie HUBERT	Sylvie Fermé
Villiersfaux	Sylvie Norquet	Patrice Breton
Villiers-sur-Loir	Albert Pigoreau	Françoise-Huguette Méraud-Boyer

2. **SECRETARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Désignation des secrétaires de séances**

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté désigne Gilles SOURIAU et Philippe COLART en qualité de secrétaires de séance et Laurent Gassiot, directeur général des services, en qualité de secrétaire auxiliaire.

2bis **SECRETARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Approbation du procès-verbal du conseil de communauté du 27 septembre 2021**

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté approuve le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 27 septembre 2021.

2ter **SECRETARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Régie Pôle nautique – Information**

Le président fait le point sur les actualités du Centre aquatique des Grands-Prés à Vendôme.

3. **SECRETARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Communication des décisions du bureau communautaire**

Le conseil de communauté prend acte de la communication des décisions du bureau communautaire prises par délégation du conseil de communauté le 11 octobre 2021.

4. **SECRETARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Communication des décisions du président**

Le conseil de communauté prend acte de la communication des décisions du président prises par délégation du conseil de communauté, du 9 septembre au 20 octobre 2021.

5. **ASSEMBLÉES : Représentations – Syndicat mixte SYVALORM – Remplacement de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants**

Le conseil communautaire procède à l'élection au scrutin secret uninominal à l'élection de :

- deux membres titulaires ;
- puis de deux membres suppléants ;

pour représenter la communauté Territoires vendômois au sein du syndicat mixte SYVALORM.

Le dépouillement du vote électronique a donné les résultats ci-après pour l'élection du membre titulaire :

Date du vote : 15/11/2021 - 19h13	Mode de scrutin : Secret
Votants : 95	Abstentions : 0
Voix totales : 95	Blancs : 7
Voix exprimées : 88	Non votés : 0
Prenant Joël	88 voix
	Unanimité

Date du vote : 15/11/2021 - 19h13	Mode de scrutin : Secret
Votants : 95	Abstentions : 1
Voix totales : 95	Blancs : 8
Voix exprimées : 86	Non votés : 0
Corbeau David	81 voix
Bardet Eric	3 voix
Gerbaud Jean-Claude	1 voix
Norget Sylvie	1 voix
	Élu(e)
	Non élu(e)
	Non élu(e)
	Non élu(e)

Date du vote : 15/11/2021 - 19h14	Mode de scrutin : Secret
Votants : 95	Abstentions : 4
Voix totales : 95	Blancs : 7
Voix exprimées : 84	Non votés : 0
Jeantheau Nicole	83 voix
Corbeau Sylvain	1 voix
	Élu(e)
	Non élu(e)

Date du vote : 15/11/2021 - 19h15	Mode de scrutin : Secret
Votants : 95	Abstentions : 7
Voix totales : 95	Blancs : 11
Voix exprimées : 77	Non votés : 0
Mercier Philippe	74 voix
Huard Mickaël	1 voix
Fleury Thierry	1 voix
Prenant Joël	1 voix
	Élu(e)
	Non élu(e)
	Non élu(e)
	Non élu(e)

Au scrutin secret, à la majorité des suffrages exprimés, le conseil de communauté :

- élit Joël Prenant et David Corbeau, délégués titulaires, pour représenter Territoires vendômois au sein du Syvalorm ;
- élit Nicole Jeantheau et Philippe Mercier délégués suppléants, pour représenter Territoires vendômois au sein du Syvalorm.

Territoires vendômois est désormais ainsi représenté au sein du syndicat mixte de valorisation des ordures ménagères (Syvalorm Loir et Sarthe) :

<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Laurent GAUTHIER	Éric BARDET
Sophie DOUAUD	Philippe COLART
Joël PRENANT	Nicole JEANTHEAU
David CORBEAU	Philippe MERCIER

6. ACTION CULTURELLE : Avenants aux délégations de services publics culturels liés aux conséquences de la crise sanitaire – Covid 19

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- approuve les termes de l'avenant à la convention de délégation de service public avec l'Hectare ;
- approuve les termes de l'avenant à la convention de délégation de service public avec Figures Libres ;
- autorise la vice-présidente déléguée à l'attractivité culturelle à signer lesdits avenants et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

7. ADMINISTRATION GENERALE : Chambre régionale des comptes – Rapport

A l'unanimité des votes exprimés,

les déclarations de Laurent Brillard, Pascal Brindeau, Thierry Benoist, Patrick Callu, Laurent GAUTHIER, Magali Marty-Royer, Nicolas Haslé, Jean-Paul Tapia, Nicole Jeantheau et Yann Trimardeau entendues, à l'issue du débat sur les observations de la chambre régionale des comptes, Jean-Claude GERBAUD s'abstenant,

le conseil de communauté prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la Communauté au cours des exercices 2017 et suivants.

8. ADMINISTRATION GENERALE : Contrat de relance de transition écologique (CRTE)

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- approuve le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) ;
- délègue au bureau communautaire, conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, l'approbation des avenants au contrat de relance et de transition écologique validé par la délibération ;
- autorise le président ou son représentant à signer ledit contrat et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

9. AMENAGEMENT : Dénomination de voie dans la ZAC du parc technologique du bois de l'Oratoire

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- dénomme rue des Tailles de l'abbaye la nouvelle voie communautaire réalisée entre le giratoire sis sur la route départementale n° 957 et la voie communale n° 25 existante récemment dénommée rue des Tailles de l'Abbaye ;
- autorise le président ou le vice-président délégué à l'aménagement de l'espace communautaire à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

10. AMENAGEMENT : Rapport d'activités SCOT-TGV 2020

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté prend acte du rapport d'activités 2020 du Syndicat mixte du Schéma de cohérence territoriale des Territoires du Grand Vendômois (SCOT-TGV).

11. ASSAINISSEMENT : Rapports annuels des délégués – Année 2020

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- prend acte des différents rapports annuels des délégués pour l'année 2020 ;
- autorise le président ou le vice-président délégué au cycle de l'eau à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

12. EAU POTABLE : Rapports annuels des délégués – Année 2020

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- prend acte des différents rapports annuels des délégués pour l'année 2020 ;
- autorise le président ou le vice-président délégué au cycle de l'eau à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

13. EAU POTABLE/ASSAINISSEMENT COLLECTIF/ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) – Année 2020

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- prend acte du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service pour l'assainissement non collectif, collectif et eau potable établi par la direction des cycles de l'eau de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ;
- autorise le président ou le vice-président délégué au cycle de l'eau à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

14. ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Règlement eaux usées et eaux pluviales

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- approuve le présent règlement d'assainissement collectif avec application au 1^{er} janvier 2022 pour toutes les communes en régie ;
- autorise le président ou le vice-président délégué au cycle de l'eau à effectuer toute démarche et à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

15. EAU POTABLE / EAUX USEES / EAUX PLUVIALES : Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour travaux d'aménagement de sécurité et de voirie sur RD9 à Savigny-sur-Braye

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- approuve les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'aménagement de sécurité et de voirie sur la route départementale n° 9 à Savigny-sur-Braye ;
- autorise le président ou le vice-président délégué au cycle de l'eau à signer ladite convention et tout autre document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

16. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Aides aux entreprises – Convention de partenariat économique avec la région Centre-Val de Loire – Avenant n° 1

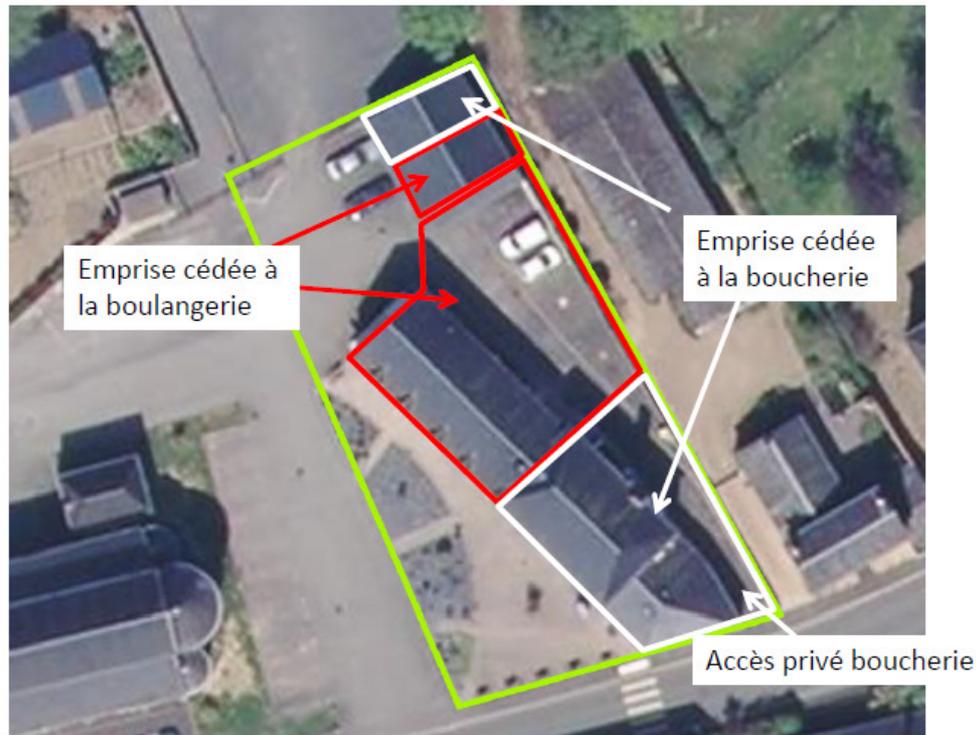
A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- approuve l'avenant n° 1 à la convention de partenariat économique avec la région Centre-Val de Loire portant modification de l'échéance de la convention ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à l'attractivité économique à signer ledit avenant et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

17. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Vente de la boucherie et la boulangerie à Saint-Amand-Longpré – Modification des délibérations n° TVD20210927-08 et n° TVD20210927-09 du 27 septembre 2021

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté,

- annexe le plan ci-dessous aux délibérations n° TVD20210927-08 et n° TVD20210927-09 du 27 septembre 2021 en substitution au plan précédemment présenté ;



Ensemble boulangerie et boucherie de Saint-Amand-Longpré

- précise que toutes les autres dispositions des délibérations n° TVD20210927-08 et n° TVD20210927-09 du 27 septembre 2021 demeurent inchangées ;
- autorise le président ou la conseillère communautaire déléguée au maintien des commerces et services de proximité à signer ledit avenant et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

18. ENFANCE / JEUNESSE / RESSOURCES HUMAINES : Mise à disposition individuelle de deux agents communautaires à la commune de Naveil

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- approuve le principe de la mise à disposition individuelle de deux agents de Territoires vendômois à la commune de Naveil à partir du 1^{er} janvier 2021 ;
- approuve les termes des conventions de mise à disposition individuelle à prendre avec la commune de Naveil ;
- autorise le président ou le vice-président délégué à l'enfance et jeunesse à signer lesdites conventions et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

19. EQUIPEMENTS SPORTIFS : Règlements relatifs à l'utilisation des installations sportives communautaires

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- approuve les termes des règlements intérieurs pour l'utilisation des équipements sportifs couverts et en plein air applicables à compter de la date exécutoire de la délibération ;
- autorise le président ou le vice-président délégué aux équipements sportifs d'intérêt communautaire à signer lesdits règlements ainsi que tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

20. INTERCOMMUNALITE / AMENAGEMENT : Convention de service commun d'instruction des certificats et autorisations d'urbanisme entre la communauté d'agglomération Territoires vendômois et les 43 communes adhérentes au service – Avenant n° 2

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- approuve les termes de l'avenant n° 2 type à la convention de service commun d'instruction des certificats et autorisations d'urbanisme ;
- autorise le président ou le vice-président délégué à l'aménagement de l'espace communautaire à signer ledit avenant avec les communes concernées et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

- 21. PETITE ENFANCE : Modification du règlement de fonctionnement des établissements du jeune enfant (EAJE)**
- A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :
- approuve les modifications portées au règlement de fonctionnement des usagers des EAJE applicables à compter de la date exécutoire de la délibération et portant sur :
 - o la fusion des deux multi-accueils Lutins et Frimousses en un seul multi-accueil la Forêt des petits pas à Vendôme au sein du Pôle petite enfance ;
 - o l'élargissement de l'amplitude horaire de la Farandole à Montoire-sur-le-Loir (5 jours semaine de 8 h 00 à 18 h 00) ;
 - o la mise en place de critères d'attribution des places en crèche avec un système de pondération ;
 - o la mise en place de conseil de crèche au sein des établissements d'accueil du jeune enfant ;
 - o l'engagement contractuel des parents après qu'ils ont obtenu une place en crèche ;
 - o le nombre de jours de congés déductibles de la mensualisation non limités ;
 - o le respect des protocoles d'hygiène à respecter en cas d'épidémie.
 - autorise le président ou le vice-président délégué à la petite enfance à signer ledit règlement et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.
- 22. PETITE ENFANCE : Règlement de fonctionnement du Relais petite enfance intercommunal (RPEI)**
- A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :
- approuve le règlement, applicable à compter de la date exécutoire de la délibération ;
 - autorise le président ou le vice-président délégué à la petite enfance, à signer ledit règlement et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.
- 23. STRATEGIE FINANCIERE : Garantie d'emprunt concernant la réalisation de travaux multi-techniques de 29 logements par la SA d'HLM Loir-et-Cher logement à Vendôme**
- A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :
- accorde la garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 226 563 euros, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 126515 constitué d'une ligne du prêt ;
 - accorde la garantie de la Communauté d'agglomération Territoires vendômois à hauteur de la somme en principal de 113 281,50 euros (cent treize mille deux-cent-quatre-vingt-un euros et cinquante centimes) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt ; Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
 - accorde pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, cette garantie portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
 - s'engage, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, à se substituer dans les meilleurs délais à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
 - s'engage, pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ;
 - autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.
- 24. STRATEGIE FINANCIERE : Emprunts garantis à Terres de Loire Habitat – Réaménagement de la dette**
- A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :
- approuve la garantie d'emprunt à Terres de Loire Habitat suite au réaménagement de la dette dans les conditions suivantes :
 - Article 1 : Accord du garant
Le garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 3,82 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat à venir entre l'emprunteur et le bénéficiaire (ci-après « le prêt »).
L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
 - Article 2 : Déclaration du Garant
Le garant déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

- Article 3 : Mise en garde
Le garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.
Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du prêt par l'emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.
- Article 4 : Appel de garantie
En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le bénéficiaire au garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.
Le garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'emprunteur défaillant.
En outre, le garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la garantie.
- Article 5 : Durée
La garantie est conclue pour la durée du prêt augmentée d'un délai de trois mois.
- Article 6 : Publication de la garantie
Le garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.5211-3 et suivants du code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du bénéficiaire.
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

25. STRATÉGIE FINANCIÈRE : Emprunts garantis à 3F Centre Val de Loire – Demande de maintien et transfert de garantie à l'opérateur national de vente d'Action Logement

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- maintient la garantie d'emprunt Action logement, dans les conditions suivantes :
 - Article 1 : L'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération Territoires vendômois réitère sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant initial de 392 601,95 euros consenti par la Caisse des dépôts et consignations au cédant et transféré au repreneur, conformément aux dispositions susvisées du code de la construction et de l'habitation.
L'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération Territoires vendômois réitère sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant initial de 461 226,88 euros consenti par la Caisse des dépôts et consignations au cédant et transféré au repreneur, conformément aux dispositions susvisées du code de la construction et de l'habitation.
 - Article 2 : Les caractéristiques financières des prêts transférés sont précisées dans l'annexe ci-jointe.
 - Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée résiduelle totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le repreneur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer au repreneur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
 - Article 4 : Le conseil s'engage pendant toute la durée résiduelle des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts.
 - Article 5 : Le conseil autorise la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à intervenir à la convention de transfert des prêts qui sera passée entre la Caisse des dépôts et consignations et le repreneur ou le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du garant aux emprunts visés à l'article 1 du présent rapport.
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

26. TRAVAIL : Ouverture des commerces le dimanche – Année 2022

A la majorité des votes exprimés,

Philippe COLART, Annette GARNIER, Aimé HOUDEBERT, Anne-Marie HUBERT, Marie-Christine SAUVÉ, Jean-Paul TAPIA et par procuration, Christophe CHAPUIS, Benoit ROUSSELET s'abstenant, Thierry BENOIST, Patrick CALLU, Christian HABOLD, Jean-Luc NEXON, Alain SOUVRAIN et par procuration, Patrick BRIONNE votant contre,

le conseil de communauté :

- émet un avis favorable à l'ouverture des commerces vendômois sans distinction de la nature des activités pour six dimanches de l'année 2022 listés comme suit : 16 janvier, 26 juin, 28 août, 4, 11 et 18 décembre ;

- autorise le président ou la conseillère communautaire déléguée au maintien des commerces et services de proximité à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

POINT INFORMATION

Claire Foucher-Maupetit fait le point sur le centre de vaccination de Vendôme.



L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 21 h 25.